

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis
20 février 2019

glucose

GLUCOSE 5% VIAFLO, solution pour perfusion

B/60 poches (Polyoléfine/Polyamide) de 100 mL (CIP : 34009 301 614 1 8)

Laboratoire BAXTER SAS

Code ATC	B05BA03 (apport de glucose)
Motif de l'examen	Inscription
Listes concernées	Collectivités (CSP L.5123-2)
Indications concernées	« La solution pour perfusion GLUCOSE 5 % VIAFLO est indiquée pour le traitement de la déplétion hydrique et en hydrates de carbone. La solution pour perfusion GLUCOSE 5 % VIAFLO est également utilisée comme véhicule et diluant pour les spécialités pharmaceutiques compatibles à administrer par voie injectable. »

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM	Date initiale (procédure de reconnaissance mutuelle) : 26/09/2002.
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Liste I

02 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande d'inscription sur la liste des spécialités agréées aux collectivités d'une nouvelle présentation en boîte de 60 poches de 100 mL, en complément des présentations déjà agréées aux collectivités en poches de 50 mL (B/50 et B/75), 100 mL (B/50), 250 mL (B/30), 500 mL (B/20) et de 1 000 mL(B/10).

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par GLUCOSE 5% VIAFLO, solution pour perfusion est important dans les indications de l'AMM.

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans les indications et aux posologies de l'AMM.

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Cette présentation est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux présentations déjà inscrites.